

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 031-200055002-20260518-26_004-DE



Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Rouffiac Tolosan.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eric BRESSAND, Daniel CALAS, Sandrine MANSON, Blandine MENARD, Véronique MILLET, Renaud MONTAGNON, Léandre ROUMAGNAC, Philippe SEILLES (départ 20h après 9°VP, suppléant Sylvain MARTINI)

CCCB : Patrick CATALA, Raphaël CAZADE, Florian CROUZAT, Julie DE GRANDIDIER, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Michel DECIMA, Jean-Philippe LE PAGE, Jeanne METAIS, Sandrine PENAVERE,

CCF : Dante BRUN, Fanny BUSSIERE, Virginie CLAVEL, Jean-Michel FOUGERAY, Janine GIBERT, Alain HINAUX, Damien LECORRE, Mathieu SPITERI, Michèle BEGUE, Sabine D'ARGOUBET

CHT : Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Gilles MARTIN, Marie-France URBAN, Michel XILLO, Pascal HANRY, Fabrice MARTINEZ,

CCVA : Thierry ASTRUC (départ 19h30 après 6°VP puis pouvoir), Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Nathalie RAYNAUD, Caroline VILLA, Katia GUERRERO, Serge MOULET)

Absents ayant donné pouvoir : François CODINE à Marie-Luce FOURCADE, Thierry ASTRUC à Caroline VILLA à partir de 19h30 (après le 6°VP)

Présents suppléants sans droit de vote : C3G : Sylvain MARTINI (jusqu'au 10° VP), Meryl PRADEL – CCCB : Marc COPPEE, Marc DE GRANDIDIER, Geoffroy de LASSUS SAINT-GENIES, Anne-Sophie GEORGES, Valérie NEVEU, Stéphanie RISSE -- CCF : Martine DI GIACOMO, Pierre JEANJEAN, Didier MAMPRIN, Marion PLAGES VERT.

Secrétaire de séance : Charles de LASSUS SAINT-GENIES

Domaine : Administration Générale

Délibération n°: 26/004

Objet : Désignation de délégués du PETR Pays Tolosan à l'Assemblée des Territoires

Le Président informe que dans le cadre de la participation citoyenne et territoriale, l'Occitanie renforce son engagement avec l'Assemblée des Territoires, instance clé de concertation et de co-construction des politiques publiques régionales. Modernisée après la crise sanitaire, cette assemblée s'appuie

désormais sur les 58 Contrats Territoriaux Occitanie et intègre les comités participatifs locaux et les CODEV pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques, économiques et sociaux.

Contexte et enjeux

Les élections municipales de mars 2026 ont modifié la représentation politique au sein des structures porteuses des Contrats Territoriaux Occitanie. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement des membres de l'Assemblée des Territoires pour la période de 2026-2028.

Chaque territoire porteur d'un Contrat Territorial Occitanie doit désigner 4 représentants (2 élu-e-s locaux et 2 citoyen-ne-s issus du CODEV ou du Comité Participatif Citoyen Local), en respectant strictement la parité homme-femme.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer sur la nomination des délégués titulaires et suppléants qui siégeront à l'Assemblée des Territoires de la Région :

PETR
Patrice LAGORCE
Marie-Luce FOURCADE

Entendu l'exposé du Président,

Et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

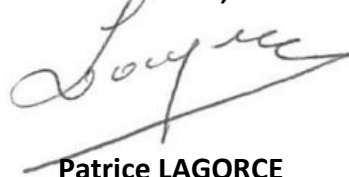
-Approuve la désignation des délégués telle qu'énoncée supra

-Mandate le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 18 mai 2026

Le Président,



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication

Fait et délibéré en séance du 18 mai 2026

Au registre sont les signatures